

x

x

x

AFFAIRE N°24 - Aménagement des chemins de l'Ilet à Quinquina à Domenjod et Bedot à Moufia - Approbation des dossiers d'appel d'offres.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 10 mai 1977, vous avez adopté les projets d'aménagement des chemins Bedot et Ilet à Quinquina. Cependant, suivant certains critères imposés par les Services Préfectoraux, des modifications ont dû être apportées à ces projets, notamment sur la largeur d'emprise (circulaire préfectorale n°20 du 22.02.77).

La SECMO, chargée des études, m'a fait parvenir les projets modifiés.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ces nouveaux projets
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas d'appel d'offres infructueux, de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Ces travaux seront financés au moyen de l'emprunt qui a été contracté et obtenu auprès de la CRCAMR.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE